

## BLE

Les températures clémentes que nous connaissons actuellement favorisent la croissance des blés. Avec des moyennes journalières de l'ordre de 15°C, il faut 6 jours pour émettre une nouvelle feuille. Le stade 1<sup>er</sup> noeud est noté sur un tiers des parcelles du réseau.

## COLZA

### Stade

Sur 11 des 18 parcelles observées, les premières fleurs sont observées. Les 7 autres parcelles sont moins en avance, toujours au stade boutons (D2 – E)

Avec l'apparition des fleurs, il est important de respecter la réglementation « abeille » (voir encadré)

### Méligèthe

Les insectes sont présents dans toutes les parcelles.

Toutefois, le risque diffère selon que la floraison est engagée sur la parcelle ou non.

- Dans les parcelles de colza les plus précoces, où les premières fleurs sont ouvertes, les méligèthes n'endommagent plus les boutons pour accéder au pollen. Sauf infestation exceptionnelle, le risque devient faible à nul dans ces situations.






- Pour les parcelles encore au stade boutons, le risque est encore présent. Les comptages sur plantes sont en augmentation par rapport à la semaine dernière avec une infestation moyenne de 2 méligèthes / plante (maximum de 5 sur une parcelle). Ces valeurs restent en dessous des seuils de nuisibilité. Mais une vigilance accrue est nécessaire : Évaluez l'infestation moyenne à la parcelle en observant les méligèthes aux heures chaudes et en l'absence de vent ; et reportez-vous aux seuils de nuisibilité (tableau).

Pour les parcelles qui n'ont pas encore de fleur mais dont la floraison est proche (stade boutons séparés), les conditions favorables des prochains jours devraient permettre l'apparition des fleurs très rapidement.

BLE  
COLZA

Méligèthes : risque  
faible

	Stade	Colza en bon état	Colza affaibli conditions peu favorables aux compensations*
	<b>D1</b> Boutons accolés cachés par les feuilles terminales	Généralement pas d'intervention justifiée. Reporter la décision d'intervenir ou non au stade E	1 méliègthe par plante
	<b>D2</b> Inflorescence principale dégagée. Les boutons sont encore accolés.		
	<b>E</b> Allongement des pédoncules floraux. Les boutons se séparent.	6 à 9 méliègthes par plante	2 à 3 méliègthes par plante

\*températures faibles, plantes stressées en eau à floraison, dégâts parasitaires antérieurs...

## Les abeilles butinent, protégeons les !

### Respectez la réglementation « abeilles »

**L'arrêté « Abeilles » de 2003 qui réglemente les conditions d'application des insecticides et acaricides est susceptible d'être modifié. Tenez-vous informés de l'évolution de la réglementation avant d'effectuer vos traitements.**

Dans les situations proches de la floraison, sur colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

1. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
2. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
3. –N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Cette note a été rédigée en 2012 par un groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-Institut de l'abeille, et soumise à la relecture du CNE.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

